

L'an **DEUX MILLE HUIT, le TRENTE JUIN, à 20 H 30** le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué par Christophe SESTIER, Maire, s'est réuni en séance ordinaire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 25/06/2008

**PRESENTS :** C. ARGOUD, S. BAFFERT, J-C. CARTANNAZ, F. DESCURE, F. DIEDERICHS, Y. GUERPILLON, B. KOCH, J-C. RECEVEUR, M. ROBVEILLE, JP ROUSSET, C. SESTIER et M. VIRARD.

**EXCUSES :** JEAN ANCEY et S. BRUN.

**POUVOIR :** S. BRUN à S. BAFFERT.

**ABSENT :** B.COTTAVE.

Secrétaire de séance : Martine ROBVEILLE.

### **1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/05/2008 :**

Le compte-rendu du Conseil Municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

### **2 - COMPTE-RENDUS COMMISSIONS :**

#### **- URBANISME :**

Il est précisé qu'un certificat d'urbanisme est nécessaire pour toute vente d'habitation (maison ou appartement) ou de division de propriété.

Y. GUERPILLON présente au Conseil les dossiers qui ont été soumis à la commission. Deux dossiers requièrent une attention particulière du Conseil Municipal :

- dossier BERBIGUIER: un expert est venu sur place, l'Avocat est saisi du dossier.

- D.P. JACOTTET : la demande d'extension est refusée.

Les personnes désireuses d'intégrer le groupe de travail Urbanisme pourront travailler sur des dossiers spécifiques. Dès la rentrée un certain nombre de thèmes seront proposés.

#### **- COMMUNICATION :**

Le site internet est en cours.

Un Epistole va être diffusé très prochainement.

### **3 - RELEVÉ DE DÉCISIONS DU MAIRE :**

Budget	Objet	Entreprise	Prévisions budgétaires.	Montant		Date de la signature.
				HT	TTC	
COM	Ordinateur PAF	METRO	s/crédit ordi. Maire 1500 €	426.65	510.27	16/05/08
COM	Tondeuse à gazons	Jardins Loisirs	s/différentiel chargeur	535.12	640.00	11/06/08
COM	Préau école	B3D	96 290 €	54 127.49	64 736.48	09/06/08
COM	Améliorations pastorales  cf point n° 14	Diverses + FAI	A prévoir 50% sur 2008 D : 48 010 € R : 25 285 € Demande de subvention en cours : CR : 28 094 € EU : 14 449 € CG : 8 027 € Total : 50 570 €	80 270.00	96 002.92	Demande de subventions le 16/06/2008 (urgent) s/délibération du 26/5/2008 Pas de crédits budgétaires au BP 2008 A budgéter s/2 exercices

						2008/2009 En attente DM
FOR	Travaux sylvicoles d'investissement 2009.  cf point n° 7	ONF		12 294.00 5 220.00	En attente info s/ taux TVA 19.6 % ou 5.5 %	Demande de subventions (urgent) Pas de crédits budgétaires au BP 2008. Inscription au BP 2009.

#### **4 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CRAZYCATS PRODUCTION :**

Les responsables ont été reçus lors de la Commission Générale du 20 juin. Une prestation a été négociée pour septembre, ainsi que de l'éveil musical pour les enfants de l'école.

La carrière musicale de Mathieu devient professionnelle, il a besoin d'une aide pour la réalisation concrète d'un premier CD de promotion.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, décide, par 9 voix POUR ; 2 voix CONTRE et 2 abstentions, de verser une subvention de 4000 euros à l'association Crazy Cats Production.

#### **5 - DEMANDE DE CREATION D'UN POSTE POUR LA BIBLIOTHEQUE :**

Il s'agit d'un poste qui serait subventionné à hauteur de 50 % par le Conseil général si la personne recrutée est une bibliothécaire qualifiée, et si elle bénéficie d'un contrat de travail de 2 ans, à temps partiel de 20 heures par semaine.

Le Conseil Municipal considérant qu'il n'y a pas de crédits budgétaires prévus pour financer ce poste en 2008, souhaite dans un premier temps qu'une étude financière soit effectuée, tout en soulignant que ce serait un service à la population intéressant. Le Conseil se prononce favorable sur le principe d'un tel poste avec une réserve en fonction du coût.

#### **6 - PROJET VTT SUR 5 ANS :**

Projets ont été remis au Conseil Municipal. Celui de Monsieur DERBIER, et celui de Monsieur PAPON.

Le second paraît plus professionnel.

Certains problèmes relationnels sont évoqués par les responsables du projet.

Le Conseil Municipal se prononcera ultérieurement après une étude plus approfondie des projets.

#### **7 - FORET :**

##### **a - DECISION MODIFICATIVE**

Une annulation partielle de crédits est nécessaire pour 550 euros suite au cubage définitif de la coupe achetée par la Scierie FETAZ.

En conséquence le Conseil Municipal décide une diminution de crédits de 550.00 € sur l'article fourniture de petit équipement, afin de pouvoir annuler les 550.00 € de crédits prévus.

##### **b - TRAVAUX FORESTIERS 2009 SUBVENTIONNABLES**

Le Maire présente au CM les fiches rédigées par l'ONF en ce qui concerne les travaux forestiers 2009 d'investissement, sur les sections de Miolan et Entremont, éligibles aux subventions du Conseil général de l'Isère ainsi que du Conseil régional Rhône-Alpes.

En effet les règles d'attribution ont changé notamment l'obligation de présenter les opérations avant le mois de juillet précédent l'année d'exécution des travaux.

## Section ENTREMONT :

N°	Nature des travaux	Localisation	I/E	Quantité Unité	Prix unitaire indicatif HT	Montant total indicatif HT
1	Dégagement de semis naturels	Parcelle 25	I	5 ha	797 €	3 987 €
2	Dégagement de semis naturels	Parcelle 26	I	10 ha	831 €	8 307 €
TOTAL						12 294 €

## Section MIOLAN :

N°	Nature des travaux	Localisation	I/E	Quantité Unité	Prix unitaire indicatif HT	Montant total indicatif HT
1	Dégagement régénération naturelle	Parcelle B	I	6 ha	870 €	5 220 €
TOTAL						5 220 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- accepte les propositions de l'ONF
- décide d'inscrire ces travaux et les crédits correspondants au BP 2009
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ces opérations.
- charge le Maire de demander les financements de la région et du département.

**8 - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE SCOLAIRE :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de règlement intérieur de la cantine scolaire. Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes de ce règlement tel qu'il lui a été présenté, et autorise Monsieur le Maire à le signer.

**9 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX SCOLAIRES POUR LE CLSH :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention avec l'Association Curieux de Nature qui gère le CLSH pour la mise à disposition gracieuse d'une partie des locaux situés dans le groupe scolaire de Saint Hugues, du 07 juillet au 14 août.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette convention, à l'unanimité, en approuve les termes, et autorise le Maire à la signer.

**10 - DEMANDE DE SUBVENTION FEDER ACTION 9 : appui à la coordination touristique**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans une perspective de diversification de ses activités touristiques tout au long de l'année et afin de proposer une offre cohérente et qualitativement homogène sur l'ensemble du territoire du massif de Chartreuse, la commune de St Pierre de Chartreuse souhaite bénéficier d'un appui à la coordination touristique.

Ce poste indispensable pour le bon déroulement de sa politique touristique et la mise en place de ses actions ne peut être assumé par les seuls élus de la station. La durée de l'action est de 5 ans, de 2009 à 2013, le montant total s'élève à 286 365,00 €.

Les financements sollicités sont :

UE : FEDER	143 182,50 €
Région	42 954,75 €
Département	42 954,75 €

Un autofinancement de 57 273,00 € restera à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet ainsi que le plan de financement ci-dessus proposé
- SOLLICITE l'attribution de la subvention programmée au titre du financement FEDER action 9 s'élevant à 143 182,50 Euros.

### **11 - TARIFS DES PRODUITS VENDUS AU MINI-BAR DE L'ESPACE DE LOISIRS DE LA DIAT :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs des produits vendus au minibar situé dans l'espace de loisirs de La Diat, ainsi qu'il suit :

<b>BOISSONS (Départ. n° 1)</b>	<b>TARIFS</b>
Eau minérales 50cl	1.50 €
Sirop à l'eau	1.20 €
Diabolo	1.50 €
Perrier	2.00 €
Coca cola	2.00 €
Coca cola light	2.00 €
Orangina	2.00 €
Ice Tea	2.00 €
Oasis	2.00 €
Schweppes – Schweppes agrum'	2.00 €
Minut maid	1.00 €
Bière	2.00 €
Bière sans alcool	2.00 €
Panaché	2.00 €
Petit Café	1.20 €
Grand café	2.00 €
Capuccino	1.50 €
Thé - infusions	1.50 €
Chocolat	1.50 €
<b>GLACES (Départ. n°2)</b>	
Mini milk	1.00 €
Esquimaux miko	1.50 €
Girlie	2.00 €
Solero	2.00 €
Callipo	2.00 €
Cornetto	2.00 €
Cornetto Soft	2.20 €
Callipo shots	2.50 €
Magnum	2.50 €
Solero tropical	2.50 €
Titeuf	2.00 €

<b>CHAUD (Départ n° 3)</b>	<b>TARIFS</b>
Panini salé	3.50 €
Panini sucré	2.50 €
Croque monsieur	3.00 €
Hot dog	2.50 €
Gaufre au sucre	2.00 €
Gaufre au Nutella	2.50 €
Barquette frites	2.00 €
Salade-frites	4.50 €
Saucisse-frites	5.50 €
Steack-frites	5.50 €
Petit déjeuner	3.00 €
Menu minibar	7.50 €
<b>FROID (Départ. n°4)</b>	<b>TARIFS</b>
Salades	5.50 €
Sandwichs	3.00 €
Barre chocolat – Smarties – M&m’s	1.00 €
Bonbons – sucettes	0.50 €

## **12 - LOCATION DE LA SALLE DES FETES A NADINE PEYRIN POUR STAGE DE DANSE ETE 2008 :**

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité de louer la salle des fêtes à Mademoiselle Nadine PEYRIN pour l’organisation de son stage de danse à la salle des fêtes cet été, soit du 29 juin au 12 juillet 2008 inclus de 8h00 13h30, en lui proposant le tarif suivant :

- Le premier jour d’utilisation : 103,00 €
- Les jours suivants, par jour : 57,00 €

Le règlement de la location devra se faire par chèque à l’ordre du Trésor Public

## **13- RENOUELEMENT DU BAIL DE LOCATION A TITRE PRECAIRE DE L’APPARTEMENT DE LA POSTE A MONSIEUR ROMAN :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la location de l’appartement situé au dessus du Bureau de Poste à titre précaire et révocable à partir du 1<sup>er</sup> juin 2008, pour une durée de un an à Monsieur ROMAN, selon les conditions stipulées dans la concession d’usage temporaire présentée à l’approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, donne son accord pour renouveler cette location, et autorise Monsieur le Maire à signer la concession s’y rapportant.

## **14 – AMELIORATION PASTORALE :**

Une demande de subvention a été déposée pour l’amélioration des Alpagnes. Ce programme de travaux sera réalisé sur 2 ans. En 2008 la dépense prévisionnelle est de 40 134.92 € HT. Or les crédits ne sont pas prévus au budget, en conséquence une Décision Modificative Budgétaire sera nécessaire. Le SIVU participera à l’opération à concurrence de la part restant à charge de la Commune. Accord du Conseil Municipal.

### **15 – ASSOCIATION DES MAIRES DE L'ISERE : DESIGNATION DES CORRESPONDANTS A LA SECURITE ROUTIERE :**

Bruno COTTAVE est désigné comme titulaire et Jean ANCEY est désigné comme suppléant

### **16 - AVENANT N° 5 A LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'avenant N° 5 à la convention du 21 juillet 2003 avec l'office du tourisme, par lequel sont fixés les montants des subventions allouées pour l'année 2008. Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve les termes de cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

### **17 – QUESTIONS DIVERSES :**

- **Schéma Directeur d'Assainissement :**

Une réactualisation est nécessaire afin d'avoir des bases pour déposer les demandes de subvention des dossiers à venir, avant septembre 2008.

- **Point sur travaux :**

La tranche de travaux de ce printemps d'aménagement du Village est quasiment finie. Les travaux d'assainissement Gontière /Mollard-Bellet ont repris avec retard.

- **Charte Développement Durable :**

Benoit KOCH rappelle qu'une réunion d'information aura lieu mardi à 20 h 00.

- **Groupement Pastoral Les Mérinos :**

Frédéric DIEDERICHS souhaite que la commune adhère au groupement. Accord du conseil à l'unanimité.

- **Fermeture de la Route de la Scia pour l'Eté :**

Le Maire ne prendra pas l'arrêté de fermeture afin d'éviter des tracas avec l'établissement commercial situé sur les hauteurs.

- **Chauffage du groupe scolaire :**

Une réflexion sur le coût du chauffage de l'école est à engager.

**Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été traitées, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 35.**